

Informations pratiques

PROGRESS SANTÉ

Contact : **Stéphanie CARLIER** 01 44 54 24 24 s.carlier@progress-sante.com

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : s.carlier@progress-sante.com

Taux de réussite 78.5% (session 2021) // 27% (session 2022) // 26% (session 2023)

Tarifs : Formation gratuite pour l'apprenti (prise en charge par le coût contrat). L'apprenti est rémunéré selon son âge et son niveau de formation.

Formation

Fiche métier

Selon les articles L.4362-1 et L.4362-2 du code de la santé publique, les personnes titulaires du BTS opticien-lunetier peuvent exercer la profession d'Opticien Lunetier.

Comme tous commerçants, il cherche à satisfaire son client. Sa vitrine est attractive, sa boutique accueillante, ses articles bien rangés et mis en valeur.

Accueillir et conseiller le client

L'opticien guide et conseil le client dans le choix des verres (anti-rayure, anti-reflets, amincis...), des montures (métal, plastiques, ronde, légère, flexible...) ou des lentilles (souples, rigides, journalières, mensuelles...) tout en respectant l'ordonnance délivré par l'ophtalmologiste, ou après avoir effectué un bilan visuel (art. L.4362-10 du code de la santé publique).

Il apprend au client, les règles de maniement et d'entretien, lui prodigue des conseils pour une adaptation rapide.

Depuis peu, il est autorisé (sous certaines condition) de renouveler des verres correcteurs sans ordonnance médicales.

Monter et ajuster

L'opticien assemble, ajuste et délivre les équipements de correction optique selon la prescription médicale établit ou la demande individuelle.

Il travail en atelier sur divers appareils permettant de tailler et centrer les verres afin de les insérer dans la monture choisit par le client.

Il vérifie enfin que le confort visuel obtenu est conforme aux besoins du client et à son défaut visuel.

Assurer un suivi

Il se plie volontiers à ses obligations de service après-vente : inadaptation visuel, ajustage de la monture, casse....

Il veillera à toujours satisfaire aux mieux le client afin de le fidéliser.

Après une expérience significative, il peut coordonner une équipe (monteur-vendeur, opticien, personnel administratif...) mais aussi diriger un ou plusieurs magasins d'optique.

Rentrée

Courant septembre (chaque année)

<p>Caractéristiques de la formation</p> <p>Enseignements généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture générale et expression - Anglais - Gestion - Mathématiques <p>Enseignements professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la vision - Etude technique du système optique - Optique Géométrique - Optométrie - Prise de mesure - Réalisation technique - Contrôle équipement 	<p>Durée</p> <p>En alternance :</p> <p>Durée : 2 ans soit 1350 h Statut : Salarié Tarif : Formation gratuite (prise en charge par l'OPCO de l'employeur) Contrat : CDD de 24 mois Contrôle continu : <ul style="list-style-type: none"> - 1 devoir sur table d'une heure par semaine - 2 BTS Blancs annuels Stage : 3 jours par semaine chez un opticien</p>
<p>Méthodes mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - espace numérique de travail - ateliers d'optométrie et de montage - 9 salles de cours +1 salle de travail - écrans numériques 	<p>Rythme de l'alternance</p> <p>Emploi du temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année : 2 jours en CFA / 3 jours en entreprise - 2^{ème} année : 2 jours en CFA / 3 jours en entreprise
<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Contrôle continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un devoir sur table d'une heure par semaine - 3 BTS Blancs annuels 	<p>Suite de parcours post diplôme</p> <p>Poursuites des études :</p> <p>Licence professionnelle en optométrie et contactologie en partenariat avec l'université d'Orsay Audioprothésiste en partenariat avec l'université de Madrid (Espagne)</p>
<p>Métiers et domaines d'activité</p> <p>Débouchés professionnels :</p> <p>Opticien Lunetier</p> <p>Secteurs d'activité : Enseignes d'Optique</p>	<p>Équivalence ECTS (uniquement pour formations postbac)</p> <p>Crédits ECTS : 120</p>
<p>Conditions d'admission (Diplômes et modalités d'admission)</p> <p>Tous Bacs généraux et Bacs technologiques et Bacs Pro</p> <p>Optique</p>	<p>Admission définitive à la signature d'un contrat d'alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après la validation de la candidature par la commission de l'établissement - À la signature d'un contrat d'alternance - À signature du règlement intérieur et conditions générales de ventes pour les étudiants en initial